

ELECTION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DU CONSEIL ADMINISTRATIF DE PERLY-CERTOUX LES 15 MARS ET 5 AVRIL 2020



La Devise

**Les élus, les candidats et les parrains de la
Devise vous donnent rendez-vous :**



A la rencontre de nos candidats

Le jeudi 27 février à 19h dans la petite
salle de la mairie.



A la « chasse aux déchets »

Suivie d'un brunch, elle aura lieu le
dimanche 8 mars dès 10h.



Pour le « quiz communal » !

Testez vos connaissances de la
politique communale sur notre
site :

<https://www.ladevise.ch>

Résultats et remise d'un prix au
vainqueur après la « chasse aux
déchets » du 8 mars.



NOS CANDIDATS

Au Conseil administratif :

Fernand SAVIGNY
Prisca WASEM
Stephan CONRADIN

Au Conseil municipal :

Christian CHEYROUX
René GISIGER
Hervé BLANCHARD
Michel MOUTON
Gérald ESCHER
Cécile FOURNIER
Rachel BOURQUIN GUIDI
Patrick RELLSTAB
Tatiana ROIRON
Valentin SAVIGNY
Fabienne TRONO
Anouk BELLAOUD MEYLAN
Odette HABİYAKARE
Edouard MALAVALLON
Jennifer MEIER

Pour découvrir leur portrait :
<https://www.ladevise.ch>



NOS CANDIDATS AU CONSEIL MUNICIPAL ET AU CONSEIL ADMINISTRATIF

(De gauche à droite et de haut en bas)

Christian Cheyroux, Tatiana Roiron, Edouard Malavallon, Valentin Savigny, Rachel Bourquin Guidi, Gérald Escher, Michel Mouton, Patrick Rellstab, René Gisiger, Jennifer Meier, Hervé Blanchard, Anouk Bellaoud Meylan, Fabienne Trono, Cécile Fournier, Stephan Conradin, Prisca Wasem, Fernand Savigny, Odette Habiyakare.



La Devise



Il y a cinq ans, vous nous aviez accordé votre confiance.

Nous nous étions engagés à :

- Défendre les intérêts communaux dans le suivi du dossier du tram, en exigeant notamment la réalisation préalable d'une route de desserte.
- Gérer les modifications induites par l'arrivée de ce tram sur la circulation transfrontalière, nous en saisir et trouver les moyens de réduire ce trafic de manière significative.
- Finaliser, à Perly et à Certoux, les travaux d'aménagements routiers qui permettront de réduire les nuisances de la circulation de transit et de renforcer la sécurité des usagers.

VIE SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE

- Mener à terme la construction du centre intergénérationnel et mettre en place les structures nécessaires pour en faire un véritable lieu de vie communal.
- Réaliser une crèche sur le territoire communal après finalisation des études en cours.
- Continuer à soutenir assidument les projets associatifs, sportifs et culturels.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- Planifier et réaliser les premières étapes de mise en application de notre nouveau plan directeur, dès son acceptation par le canton.
- Planifier la réalisation des infrastructures nécessaires à ce développement, avec l'objectif de préserver un tissu social et associatif déterminant pour notre qualité de vie.

PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT

- Engager des travaux de rénovation de nos bâtiments communaux pour, notamment, améliorer leur performance énergétique et agrandir les locaux dédiés à l'administration communale.
- Améliorer le taux de récupération des déchets triés par l'installation d'Eco-point, chaque fois qu'elle sera possible.

FINANCES

- Être actif dans les négociations entre communes et canton concernant les importantes modifications législatives à venir, car elles auront probablement d'importantes conséquences sur nos ressources fiscales.
- Préserver ainsi, pour notre commune, les moyens qui nous permettront de faire face aux coûts d'exploitation des gros investissements engagés ou prévisibles dans un proche avenir.

Ce qui a été réalisé :

- ✓ Nous avons suivi attentivement le dossier du tram et avons obtenu la garantie de la réalisation préalable de cette route de desserte.
- ✓ La commune a proposé des schémas de circulation en lien avec la dissuasion du trafic sur la route de Saint-Julien.
- ✓ L'ensemble du réseau routier communal a fait l'objet d'aménagements qui réduisent les nuisances de la circulation, renforcent la sécurité des usagers (zones 30 et 20 km/h) et assainissent le bruit routier.
- ✓ La commune participe au processus intercommunal et transfrontalier de réduction du trafic de transit sur les petites douanes dont celle de Certoux.

- ✓ Le Centre de Vie Intergénérationnel est achevé. Il comprend un restaurant et une arcade pour les soins à la personne. Des projets sont en cours pour développer une vie culturelle dans l'ancienne « Maison de la douane ».
- ✓ La commune achève la réalisation d'un immeuble à Perly dans lequel une crèche privée de 54 places ouvrira à la rentrée scolaire 2020. La commune financera la moitié des places pour les besoins de ses habitants.
- ✓ La commune soutient les associations communales dont les manifestations augmentent régulièrement. D'importants investissements ont été engagés pour les infrastructures sportives (notamment le terrain de football synthétique, la patinoire synthétique, le club house du tennis).

- ✓ Le Plan Directeur Communal, accepté par le Conseil d'Etat en 2018, contient des dispositions destinées à maîtriser le développement attendu avec l'arrivée du Tram. Dans ce contexte, des études d'image directrice et de plans de sites ont été lancées en 2019.
- ✓ Le principal investissement lié à de nouveaux habitants pourrait concerner l'école. Afin de pouvoir préserver la centralité des équipements scolaires dans notre commune, des études sont en cours pour augmenter les capacités du groupe scolaire.

- ✓ Un audit du groupe scolaire a été réalisé. Les nouvelles normes du DIP permettent d'envisager un agrandissement des infrastructures dans le cadre de sa rénovation.
- ✓ L'installation de 12 Eco-points, la participation au programme de la P'tite poubelle verte et à la gestion des encombrants, ont permis d'améliorer le taux de tri des déchets. Porté à 59,1%, l'objectif des 50% fixé par le Canton est largement atteint.
- ✓ La consommation d'électricité pour l'éclairage public en kWh a baissé de 46,2 %.

- ✓ Nos deux magistrats communaux sont élus dans des comités ou conseils d'instances intercommunales. Ils ont pu y défendre les intérêts de notre commune.
- ✓ Le Conseil municipal a accepté des mesures permettant à la commune de faire face aux augmentations de charges liées aux investissements à prévoir dans un proche avenir, et d'absorber en grande partie les effets négatifs de la réforme fiscale des personnes morales dès 2020.